Exemple d'installation avec tranchée d'épandage



Une installation d'Assainissement Non Collectif se compose :

- ✓ D'une collecte, regard ou té de visite
- ✓ D'un prétraitement, généralement une fosse toutes eaux 3000 L (pour une habitation de 5 pièces principales max) équipée d'un préfiltre et munie d'une ventilation primaire (en amont) permettant l'oxygénation et d'une ventilation secondaire (en aval) pour l'évacuation des gaz de fermentation
- ✓ D'un traitement par le sol en place (épandage) ou par reconstitution d'un sol (filtre à sable, tertre) ou d'une filière agrée (microstation, filtre compact, filtre planté)
- ✓ D'une évacuation pour les filières drainées par infiltration ou rejet

Les impératifs à respecter :

- Les distances essentielles :
 - ✓ 5m entre l'habitation et le dispositif de traitement des eaux usées
 - √ 3 m des limites de propriété
 - √ 35 m d'un puit/forage déclaré destiné à la consommation humaine
 - √ 10 m maximum entre l'habitation et le prétraitement (si la distance est supérieur à 10m alors la mise en place d'un bac à graisse est obligatoire)

Références réglementaires

- Arrêté du 7 Mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH
- > DTU 64.1 d'Aout 2013 « Mise en œuvre des dispositifs d'Assainissement Non Collectif »

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter le service ANC au 0467938954 ou 0658577692



Demande d'installation d'Assainissement Non Collectif



Date de la demande :	Numéro de Permis de Construire :
Demandeur:	Lieu d'implantation de la construction :
Nom : Prénom : Adresse actuelle :	Adresse du projet : Code postal :
Code postal : Ville :	Ville :
Installateu	r (si connu le jour de la demande) :
Société :Adresse / CP/ Ville :	Tel :
Caract	éristiques de la construction :
• Cette installation concerne :	
☐ Une construction neuve ☐ Une re	éhabilitation sans PC
Il s'agit d'une :	
☐ Résidence principale☐ Locaux professionnels	☐ Résidence secondaire☐ Groupe de logement
Précision sur l'habitation :	
Nombre d'usager :	
Logement : Salon : Buanderie : Salle de bain :	Cuisine : Chambre : WC :
Alimentation en eau potable :	
L'habitation est- elle desservie par le ré	eseau d'eau potable ? 🗆 Oui 🗀 Non
Si non, y-a-t 'il un puit ou forage?	□ Oui □ Non
Si oui, distance entre le puit/forage et l	'installation d'assainissement non collectif : m
Eaux pluviales	
Les eaux pluviales sont dirigées vers :	
☐ Fossé, cours d'eau, caniveaux	☐ Infiltration à la parcelle
☐ Récupération	☐ Autres :

Définition de la filière

Le prétraitement :
Volume de la fosse toutes eaux : L
La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? \Box Oui \Box Non
→ Si oui, le bac à graisse est obligatoire, volume du bac à graisse : L
La fosse toutes eaux est-elle équipée d'un préfiltre ? ☐ Oui ☐ Non
→ Si non, quel est le volume du préfiltre extérieur ? L
La fosse toutes eaux doit être équipée de ventilation, sont-elles prévues ?
 Ventilation primaire (avant la fosse) : □ Oui □ Non Ventilation secondaire (après la fosse) : □ Oui □ Non
Les renseignements ci-dessus sont à compléter seulement dans le cas d'un filière classique (épandage, lit d'épandage, filtre à sable vertical drainée ou non drainées, tertre).
Le traitement
De quel dispositif s'agit-il ?
☐ Tranchées d'épandage : Nombres de tranchées : Longueur totale : ML
☐ Lit d'épandage : Superficie du lit : m²
☐ Filtre à sable vertical non drainé : superficie du filtre : m²
☐ Filtre à sable vertical drainé : superficie du filtre : m²
☐ Tertre d'infiltration : superficie au sommet : m²
☐ Filière agréée de type :
 → □ Filtre compact → □ Microstation → □ Filtre plantée
L'infiltration ou le rejet des eaux traitées :
Si votre projet d'installation fait partie d'une filière drainée (filière agréée ou filtre à sable vertical drainé), qu'elle est votre rejet ?
☐ Infiltration des eaux par tranchées ou lit d'infiltration : Nombre de tranchées : Longueur totale :
☐ Rejet des eaux traitées
ATTENTION: Le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel sont restreints dans le département. Il faudra alors une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution n'est envisageable et une autorisation de rejet du gestionnaire du milieu (propriétaire, Département)

Document à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande d'installation

☐ La présente demande d'installation dûment complétée et signée	
☐ Un plan de situation de la parcelle (1/250000)	
☐ Un plan de masse (1/250 ou 1/500) du projet de l'installation avec :	
 L'habitation ou le local et la sortie des eaux usées ainsi que les bâtiments annexes La position du dispositif (prétraitement & traitement), le cas échéant le rejet des eaux traitées Côtes topographiques, pentes, inondabilité Les voies de passage des véhicules et les aires de stationnement L'emplacement des puits et/ou forages destinés à la consommation humaine Les cours d'eaux, fossé, marres Les arbres, arbustes, haies Le système d'évacuation d'eau de pluie Un plan de coupe de l'habitation et la filière au 1/200 ou 1/500 (profil en long sur lequel sera portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage) 	
☐ Une étude de sol à la parcelle permettant de déterminer le système approprié, avec :	
 3 tests de perméabilité, 3 sondages à la tarière, Les contraintes de la parcelle (pente, superficie disponible, nappe) Au moins 2 solutions de systèmes proposées détaillant le dimensionnement, Un prévisionnel financier de fonctionnement sur 15 ans, 	
ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :	
Je soussignéecertifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.	
Je m'engage à :	
 Ce que l'installation soit réalisée qu'APRES réception de la conformité du projet (contrôle de conception) et conformément au projet accepté, Prévenir le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 15 Jours avant la date de début des travaux pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux, Autorise le technicien du SPANC à entrer sur ma propriété pour effectuer les contrôles, 	
J'atteste avoir pris connaissance que le dispositif, une fois réalisé, ne doit être recouvert qu'après contrôle de bonne exécution des travaux	
Date et signature :	
NB : Le dossier de demande d'installation est à envoyer à la Communauté des Communes Sud Hérault –	

Service SPANC – 1 Allée du Languedoc – 34 620 PUISSERGUIER